

SEANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2008

Présidente : Mme Anne-Claude JUIILLERAT VAN DER LINDEN
Vice-présidente : Mme Murielle MARCHIANDO
Secrétaire : Mme Lucia BARBEY
Membres : Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, John LINGG, Patrick LUSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Roger GOLAY

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
 M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du budget 2009
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 1^{er} octobre 2008**
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF
 - a) Trèfle Blanc – Salle communale – Détermination des groupes **p. 429** **Vote de principe**
 - b) Constitutions de servitudes avec la copropriété Lancy-Semailles
 3A et 3B, chemin des Semailles **p. 430** **Arrêté**
 - c) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 2 octobre 2008 –**
Rapporteur : M. Karel STUDER
 - a) Maison de la sécurité **p. 432** **Information**
 - b) Chemin des Palettes – Réfection de la chaussée
 Crédit de construction (Fr. 255'000.--) **p. 432** **Arrêté**
 - c) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 2 octobre 2008 –**
Rapporteur : M. Karel STUDER
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 6 octobre 2008 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
 Route du Pont-Butin/chemin du Gué – Travaux de reconstruction et
 réhabilitation du collecteur EU - Crédit de construction (Fr. 380'000.--) **p. 433** **Arrêté**

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

- 10) **Commission des sports – Séance du 18 septembre 2008 –
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
- a) Audition de MM. Ciani et Torti de la FAS'e pour la médiation du sport **p. 434** **Information**
 - b) Rénovation de la piscine municipale de Marignac – 3^{ème} étape **p. 435** **Information**
 - c) Lancy-Natation et Dojo Lancy-Palettes : Point de la situation **p. 435** **Information**
 - d) Divers
- 11) **Commission de la sécurité – Séance du 29 septembre 2008 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 436** **Information**
 - b) Premier bilan du concept pompier XXI **p. 437** **Information**
 - c) Acquisition d'un camion autopompe pour la compagnie des pompiers de Lancy **p. 437** **Information**
 - d) Engagement de nouveaux ASM en 2009 en vue de la mise en place de la zone macarons au Grand-Lancy **p. 438** **Information**
 - e) Divers
- 12) Propositions individuelles et questions **p. 439**
- 13) Questions du public **--.--**

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Bonsoir Mesdames et Messieurs, et bienvenue à cette séance ordinaire de notre Conseil municipal en ce 16 octobre 2008. Salutations à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, à Messieurs les Conseillers administratifs et à - primus inter pares - notre Maire. Je tiens à dire ici à l'assistance notre soulagement d'avoir pu récupérer nos édiles après le rapt dont ils ont été victimes le week-end dernier.

Bienvenue au public, qui nous fait l'honneur de sa présence, ainsi qu'à Mme de Garrini, notre Secrétaire générale, à Madame et Messieurs les chefs de service qui sont là ce soir, à notre secrétaire municipale, au journaliste et à notre précieux huissier.

J'excuse l'absence de MM. Aeschbacher et Alonso, ainsi que le retard de M. Golay, retenu en séance.

Je vous prierai par ailleurs d'avoir la gentillesse d'éteindre vos natels pour ne pas interrompre nos discussions.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008

M. ANNEN : Juste deux corrections, à la page

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Puis-je vous suggérer de revenir là-dessus dans les Divers ?

M. ANNEN : Oui, Mme la Présidente.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Pour le reste, remerciements déjà à son autrice sous réserve des éventuelles modifications consécutives à l'intervention de M. Annen.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons reçu une lettre en date du 6 octobre, dont la Secrétaire va vous donner lecture :

« Chère Madame,

Nous sommes plusieurs Conseillers municipaux à constater une dégradation importante du climat de discussion dans plusieurs commissions de notre commune.

Des prises de paroles intempestives des présidences qui n'assument pas leur rôle de gestion neutre et impartiale du débat ne sont pas rares. Une commission ne doit pas devenir un lieu où des bretteurs de la parole patentés prennent la parole au détriment d'autres commissaires. Ne sont pas non plus admissibles des débats où les attaques personnelles prennent le pas sur le débat politique. Enfin, il est inacceptable qu'une présidence prenne parti lors d'une altercation entre commissaires.

Nous espérons que de telles situations ne se reproduisent plus afin que les élections des présidences de commissions puissent continuer d'avoir lieu comme par le passé de manière consensuelle.

Nous vous prions donc, chère Madame la Présidente, de rappeler lors de la prochaine séance du Conseil municipal les bonnes règles d'un débat et le rôle des présidents(es) de commissions. Avec nos meilleures salutations ».

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Ce courrier est signé par Mmes Alonso-Pentzke, Marchiando et Richert ainsi que MM. Alonso, Bonfanti, Marchiando, Mathieu, Mizrahi, Temel et Vitali.

Je ne suis malheureusement pas en mesure de clarifier ni le rôle des présidents de commissions, ni les règles de bonne tenue des débats dans ces dernières, ces points n'étant pas à l'heure actuelle précisés dans notre règlement communal ou dans la loi sur l'administration des communes (ce qui m'a été confirmé par le directeur de la Surveillance des communes) ; il serait d'ailleurs peut-être temps – au vu du climat parfois franchement délétère qui s'installe – de considérer une modification du règlement allant dans ce sens.

Par contre, il me semble raisonnable pour l'heure d'extrapoler à partir du règlement de fonctionnement de notre assemblée ci-présente, qui pose des limites claires au comportement des Conseillers. Pour reprendre une citation d'actualité « One can disagree without being disagreeable » en version originale, soit en français, « on peut être en désaccord, mais pas désagréable ». Je ne peux donc que vous enjoindre à faire preuve de respect dans vos interventions, tant en séance plénière qu'en commissions.

Je voudrais également signaler que les billets présents sur la tablette d'une partie de l'assemblée ne constituent nullement une tentative de corruption à grande échelle, peut-être un petit clin d'œil à l'économie sociale, mais c'est autre chose, mais plutôt une excuse pour la traversée matinale des pâturages quasi marécageux des Cerlatez à laquelle j'ai soumis une partie d'entre vous dimanche dernier. L'un d'entre vous a par ailleurs un présent un peu différent, mais pour saluer ses performances gymniques et nocturnes.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Lors de la dernière séance de votre Conseil, M. Augsburg, et je le cite : « désirait savoir qui édite les brochures explicatives sur les expositions organisées à la villa Bernasconi ».

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Premièrement, aucune brochure explicative n'est éditée pour ces expositions, il s'agit uniquement de cartons d'invitations. D'autre part, vous insinuez que c'est le mari d'une responsable culturelle qui était partie prenante dans l'édition. La réalisation de ces documents est confiée à plusieurs mandataires, que ce soient des graphistes, des photos-lithographes, des imprimeurs ou des sérigraphes. Quant au mari de Mme Mamie, puisque c'est de lui dont vous voulez parler, il a effectivement collaboré à quelques travaux en tant que graphiste, mais uniquement en 1999, à l'ouverture de la villa, après que le Conseiller administratif délégué à la culture de l'époque, M. Chobaz, lui ait donné son autorisation.

Vous rappeler également la 6^{ème} édition des Journées du Livre qui auront lieu les 1^{er} et 2 novembre 2008, à la salle communale du Petit-Lancy, ainsi que la remise des prix du Concours d'Ecriture de la Ville de Lancy qui se déroulera en même temps, le samedi matin à 11 heures.

M. RENEVEY : Lors de notre visite dans les tourbières jurassiennes, malgré ma concentration intense, j'ai remarqué que certains n'avaient pas reçu le cendrier portable, puisqu'ils n'avaient pas assisté visiblement à certaines manifestations où on les offrait, donc j'en ai ici un certain nombre de couleurs variées. A la fin de la séance, si vous souhaitez en recevoir un, c'est avec plaisir que je vous en donnerai un.

Ma deuxième communication est un peu plus sérieuse, elle concerne les remarques de M. Perrenoud par rapport à la levée des déchets, notamment des verres. Je peux donc donner les informations suivantes. L'interdiction de rouler ne s'applique qu'aux jours fériés suivants : le Nouvel An, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, l'Ascension, Lundi de Pentecôte, 1^{er} Août, Noël et le 26 décembre lorsque Noël ne tombe pas sur un lundi ou un vendredi. Le Jeûne Genevois ne fait dès lors pas partie des jours fériés.

En ce qui concerne Transvoirie, puisque c'est de cette entreprise qu'il s'agit, travailler le Jeûne Genevois se justifie pour les raisons suivantes. L'usine des Cheneviers est ouverte, ensuite les jours de collectes ne sont pas décalés, ce qui veut dire que les déchets ne restent pas sur les trottoirs, et puis cela évite une concentration excessive de véhicules poids lourds sur la commune, puisque évidemment, en cas de report de tournées, et bien, il y aurait en tous les cas 2 véhicules supplémentaires le jour suivant pour cette décharge et cette collecte. Cela permet une régularité des prestations conformes au planning établi.

M. BAERTSCHI : Je n'ai pas de communication.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. PRESENTATION DU BUDGET 2009

M. LANCE : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur, au nom du Conseil administratif, de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2009.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

GENERALITES

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 86.33 millions, contre Fr. 88.42 millions aux comptes 2007, soit une diminution de 2.37 %. Par rapport au budget 2008, les revenus enregistrent une hausse de 7.06 %.

Au niveau des charges, celles-ci s'élèvent à Fr. 90.21 millions contre 81.28 millions aux comptes 2007, ce qui correspond à une progression de 10.99 %. Par rapport au budget 2008, celles-ci sont en augmentation de 6.78 %.

En tenant compte du résultat des immeubles et villas de 4.38 millions, **ceci nous donne un excédent de revenus au budget 2009 de Fr. 0.50 million.**

REVENUS

L'IMPOT COMMUNAL

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal. Sur la base des très bons résultats enregistrés ces dernières années et des taux de croissance observés sur l'évolution du revenu et de la fortune des contribuables, et enfin pour répondre à certaines attentes, le Conseil administratif a décidé de porter le nombre de centimes additionnels à 47 dès 2009, contre 48 actuellement.

Néanmoins, la conjoncture économique de l'année 2009 s'annonce nettement moins favorable, en raison de l'importante crise financière actuelle, qui touche de plein fouet les marchés, et des perspectives de croissance revues drastiquement à la baisse. Nos prochaines recettes fiscales en seront certainement affectées. Dans ce contexte aléatoire, une vue prudente dans les estimations a été retenue pour l'élaboration de ce budget.

Personnes physiques

Le Département des Finances se base sur les hypothèses d'évolution du revenu et de la fortune des contribuables, notamment fondées sur les publications des instituts de conjoncture et sur les perspectives économiques et financières. Pour Lancy, nous pouvons fournir les remarques suivantes :

Les estimations fiscales pour 2009, fournies par le Département des Finances et basées sur la structure de nos contribuables de 2006, s'inscrivent dans une augmentation mesurée par rapport aux résultats des comptes 2007 et corrigent à la hausse les prévisions du budget 2008 qui n'avaient pas suffisamment anticipé le dynamisme enregistré au 1^{er} semestre 2008 mais également celui de 2007.

L'essentiel de nos recettes fiscales est constitué de l'impôt des personnes physiques imposées au barème ordinaire. La dernière estimation de l'impôt 2007 par rapport à l'estimation enregistrée dans les comptes 2007 montre une amélioration de 6.21 %.

L'amélioration du système d'information de l'impôt à la source, élaboré par le Département des Finances, a également pour conséquence des données plus précises et une meilleure estimation des recettes. Cet impôt est en forte progression, comme déjà reflété dans les comptes 2007.

Mesdames et Messieurs, sur la base de ces éléments, nous avons retenu les hypothèses suivantes pour le budget 2009 :

Il a été tenu compte d'une augmentation estimée de la population d'environ 300 personnes entre 2006 et le budget 2009. Le lieu de domicile au 31 décembre est déterminant pour l'imposition dans la commune; d'où une certaine réserve dans l'évaluation de la population future.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Notre indice de capacité financière est passé de 63.90 points en 2008 à 66.29 points en 2009, ce qui a pour effet de diminuer de 3 points notre taux de part privilégiée, qui passe de 66 % en 2008 à 63 % en 2009. Il était également de 63 % en 2007.

Les corrections d'impôts entre les estimations et la réalité se répercuteront encore sur la production 2007, voire 2006, ainsi que sur les estimations pour 2008 et 2009.

Au vu de tous ces éléments, il en résulte une valeur de production du centime de l'impôt courant "personnes physiques" 2009 estimée à Fr. 1'306'421.-- contre Fr. 1'197'781.-- aux comptes 2007, soit une augmentation de 9.07 %.

La progression par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2007 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 1'269'873.--, est de 2.88 %.

Personnes morales

L'administration fiscale prévoit une croissance de 7.84 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital. Ce taux de croissance, basé sur les prévisions émises par le département, est à analyser avec prudence, mais nous l'avons toutefois retenu.

A partir des comptes 2007, notre valeur de production courante du centime "personnes morales" de Fr. 74'190.-- passe à Fr. 80'006.-- au budget 2009.

Par rapport aux centimes totaux enregistrés en 2007 (y compris les corrections des années antérieures), soit Fr. 90'146.--, l'impôt enregistre une diminution de 11.25 %.

Produit de l'impôt communal

En diminuant de 48 à 47 le nombre des centimes additionnels, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 65.16 millions contre Fr.65.28 millions aux comptes 2007.

LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus, par ordre d'importance, sont estimés aux valeurs suivantes :

Taxe professionnelle : Fr. 6.80 millions, stable par rapport au budget 2008, et contre Fr. 6.44 millions aux comptes 2007;

Fonds de péréquation intercommunale : Fr. 4.70 millions contre Fr. 3.96 millions au budget 2008 et contre Fr. 4.66 millions aux comptes 2007. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales, de la population et de notre indice de capacité financière;

Loyers du patrimoine administratif : Fr. 4.21 millions contre 4.10 millions au budget 2008 et Fr. 4.16 millions aux comptes 2007;

Revenus divers : Fr. 3.99 millions contre Fr. 3.73 millions au budget 2008 et contre Fr. 4.68 millions aux comptes 2007;

Subventions à recevoir : Fr. 0.89 million contre 2.09 millions au budget 2008, et contre Fr. 2.31 millions aux comptes 2007, différence essentiellement imputable à la participation du fonds d'équipement communal; le taux de participation diminue pour s'établir à 20 %, si l'on tient compte du nombre de centimes additionnels de 47.

IMMEUBLES LOCATIFS

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Le résultat sur immeuble enregistre un excédent de revenus de Fr. 4.38 millions contre Fr. 4.53 millions au budget 2008 et Fr. 7.70 millions aux comptes 2007.

CHARGES

Le premier poste concerne la rubrique "biens et services". Pour 2009, le budget s'établit à Fr. 25.27 millions, contre Fr. 23.34 millions au budget 2008 et Fr. 21.54 aux comptes 2007.

Le second poste concerne les dépenses pour le personnel. Charges sociales comprises, le budget 2009 s'élève à Fr. 21.80 millions, contre Fr. 20.46 millions au budget 2008, soit une augmentation de Fr. 1.34 million. Aux comptes 2007, ce poste s'est élevé à Fr. 21.16 millions.

A l'intérieur de ce poste, les traitements passent de Fr. 14.98 millions au budget 2008 à Fr. 15.94 millions au budget 2009, soit une augmentation de Fr. 959'460.-- ou + 6.4 %, qui se décompose comme suit :

Augmentations statutaires	162'000.--
Indexation vie chère 2009 1,7 %	233'000.--
Indexation vie chère 2008 1.4 % (budget 2008 0.75 %)	85'000.--
13 ^e salaires, primes et indemnités	211'000.--
Nouveaux postes (4 ASM, chauffeur poids lourd, délégué aux sports)	410'000.--
Départs et remplacements, autres mutations de personnel	- 141'000.--
Total	960'000.--

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ils sont évalués à Fr. 14.78 millions, contre Fr. 14.63 millions au budget 2008 et Fr. 14.47 millions aux comptes 2007.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées à Fr. 12.92 millions au budget 2009, par rapport à Fr. 11.18 millions au budget 2008 et Fr. 10.62 millions aux comptes 2007.

Cinquième poste, les contributions et dédommagements aux autres collectivités qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP), la Fondation pour l'animation socioculturelle et les frais de perception de l'impôt, s'élèvent à Fr. 11.27 millions au budget 2009, contre Fr. 9.73 millions aux comptes 2007 et Fr. 10.13 millions au budget 2008.

Sixième poste, les intérêts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 4.15 millions en regard de Fr. 4.72 millions au budget 2008 et Fr. 3.75 millions aux comptes 2007. L'évolution des intérêts dépend en grande partie des investissements réalisés, par rapport à leur planification figurant dans le budget.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Nous passons maintenant à l'examen du budget des investissements. Les dépenses nettes prévues pour 2009 sont composées des crédits déjà votés et par conséquent engagés pour Fr. 10.21 millions d'une part et des dépenses nettes en intention pour Fr. 31.34 millions d'autre part.

Il faut préciser que les chiffres des dépenses d'investissements présentés ci-après représentent les montants nets, après déductions des subventions et recettes diverses.

L'analyse de la planification 2009 nous permet de faire ressortir les principaux éléments suivants :

La construction de la Maison de la Sécurité est en cours, les dépenses 2009 sont estimées à Fr. 4.45 millions. De plus, Fr. 0.25 million sont portés en intention, initialement prévu au budget 2008, pour l'achat du mobilier, qui reste à définir avec les futurs utilisateurs selon leurs besoins. Il est également prévu d'acquérir un camion tonne-pompe pour le service du feu, une intention figure au budget pour Fr. 0.4 million.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

La part nette des investissements affectée aux écoles totalise Fr. 7 millions, dont Fr. 3.0 millions pour la continuation des travaux de rénovation de l'école Caroline, y compris la subvention cantonale.

Les parties extérieures de l'école en Sauvy nécessitent des travaux de réfection importants (préau, jeux, cheminements, éclairage public), Fr. 1.30 million sont portés en intention.

Le développement du quartier de la Chapelle-les-Sciers se concrétise, il est porté en intention Fr. 1 million pour l'étude de construction de la nouvelle école, continuité du récent crédit voté pour le concours d'architecture, en partenariat avec Plan-les-Ouates.

Les parcs et promenades enregistrent un total de dépenses budgétées de Fr. 2.06 millions consistant principalement aux réaménagements des parcs Emile-Dupont, Surville et Chuit, ainsi qu'à l'aménagement d'un Agorespace au parc Louis-Bertrand.

Au chapitre des équipements sportifs, le budget intègre les coûts pour la 3^{ème} étape des travaux de transformation du Stade de Florimont, qui sont de l'ordre de Fr. 0.3 million pour l'étude et Fr. 3 millions pour les travaux. Cette 3^{ème} étape prévoit la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera les vestiaires et la buvette, l'actuel bâtiment sera voué à la démolition.

Quant à la piscine municipale, le programme de rénovation entrepris ces dernières années doit être complété par la réfection des vestiaires et du restaurant et par le projet de pont-promenade; il est porté au budget 2009 la somme de Fr. 0.6 million pour l'étude et Fr. 1 million pour les travaux.

Au chapitre des routes, l'assainissement de la chaussée et des collecteurs au chemin du Bac sont estimés à Fr. 1.1 million. Il est prévu d'importants travaux sur plusieurs tronçons de l'avenue des Grandes-Communes (chaussée, giratoire) pour net Fr. 1.1 million, la création d'un giratoire angle chemin Caroline/rue des Bossons, pour Fr 0.6 million. La passerelle qui longe la route de Chancy côté Tivoli/Anneville doit subir des travaux de réfection pour Fr. 0.6 million.

En ajoutant les coûts des travaux rendus nécessaires sur d'autres routes communales, la démolition de la passerelle des Mouilles en lien avec l'arrivée du tram au Petit-Lancy, l'assainissement de l'éclairage public au Grand-Lancy, la part nette du poste "routes et chemins communaux" s'élève à Fr. 8.43 millions.

Quant aux dépenses nettes pour les travaux à effectuer sur les collecteurs de notre réseau, elles se montent à Fr. 4.58 millions, dont Fr. 1.5 million pour la mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Les collecteurs du chemin du Gué ainsi que ceux se trouvant sous le préau de l'école en Sauvy doivent être assainis, pour Fr. 0.85 million, resp. Fr. 0.75 million.

Au programme 2009 figurent également les sommes et projets suivants :

- Etude de construction du nouveau bâtiment administratif pour Fr. 0.4 million
- Villa Tacchini, construction de la maison annexe pour Fr. 0.5 million
- Garderie du Plateau, réfection de la véranda et de la terrasse pour Fr. 0.36 million
- Rénovation du bâtiment "le Point Virgule" à la route du Gd-Lancy pour Fr. 1 million
- Etude de construction de locaux d'utilité publique à Lancy-Sud pour Fr. 0.5 million
- Remplacement d'un camion par un nouveau répondant à la norme Euro 5, pour Fr. 0.3 million
- Etude et mise en œuvre des travaux routiers rendus nécessaires pour se mettre en conformité avec l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) pour Fr. 0.81 million
- Un montant de Fr. 2 millions est porté en intention au cas où il faudrait doter la future fondation immobilière communale

En ajoutant à ces objets divers travaux de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses nettes au titre du patrimoine administratif de Fr. 38.63 millions, dont Fr. 29.19 millions nets en intention.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

En ce qui concerne les investissements du patrimoine financier, le solde des dépenses pour la construction de l'immeuble Les Courtillets se montent à Fr. 0.94 million. Nous retrouvons la ligne budgétaire pour les achats éventuels de terrains, Fr. 2.0 millions.

Au final, les dépenses brutes se montent à Fr. 43.43 millions contre 42.18 millions au budget 2008, ou Fr. 41.55 millions de dépenses nettes contre Fr. 40.46 millions au budget 2008.

Au niveau de la trésorerie, le financement des investissements 2009 est prévu comme suit :

Amortissements	13.28
+ Excédent de revenus	<u>0.50</u>
Autofinancement (cash flow)	13.78
- Dépenses brutes d'investissements	-43.43
+ Subventions diverses et autres recettes	<u>1.14</u>
Total à financer par l'emprunt	-28.51

Le montant de Fr. 28.51 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 25.59 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 2.92 millions.

CONCLUSIONS

Mesdames et Messieurs,

Après ce traditionnel tour d'horizon financier qui peut apparaître quelque peu ardu, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Au niveau du budget de fonctionnement 2009, comme pour les années précédentes, nous avons affaire, à des prévisions de prévisions au plan des recettes de l'impôt communal, puisque le budget a été construit sur la base des données 2006 qui sont, en l'état, encore des estimations. Tenant compte aussi bien des estimations favorables des recettes fiscales en 2009 que des conséquences incertaines de la crise financière sur l'économie en 2009, le Conseil administratif vous propose de ramener le centime additionnel de 48 à 47 centimes. Une baisse plus forte ne serait simplement pas possible pour équilibrer le budget 2009.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous poursuivons la politique menée depuis quelques années qui consiste à mettre l'accent sur l'entretien de notre patrimoine qui prend un peu plus d'importance chaque année et au renouvellement usuel de notre équipement, qui répond aussi à une demande constante des citoyens. A côté de cet objectif, nous nous devons d'assurer, année après année, une palette de prestations de qualité qui sont en lien avec les attentes normales de la population d'une ville suburbaine de plus 27'700 habitants, comme, par exemple, celles proposées par les institutions pour la petite enfance ou pour la jeunesse, à travers la Fondation pour l'animation socioculturelle, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire ou les clubs sportifs.

Quant au programme d'investissements, même s'il peut paraître important au niveau de son ampleur, il représente l'image de la volonté du Conseil administratif de mettre à disposition de la population des équipements publics nécessaires à son épanouissement et à son bien-être. Ce programme d'investissement n'est ni disproportionné, ni utopique, mais répond simplement à un besoin d'intérêt général.

Le Conseil administratif est parfaitement conscient que le développement des prestations en faveur de la population ainsi que la réalisation totale de la planification des investissements provoquent une charge supplémentaire au niveau du compte de fonctionnement, en terme de frais financiers et d'exploitation. Cette charge supplémentaire maximum est bien entendu intégrée dans ce budget de fonctionnement qui vous a été présenté ce soir.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Même si l'estimation de la progression des recettes fiscales reste encore bonne pour 2009, le Conseil administratif tient à adopter une approche conservatrice vis-à-vis de l'élaboration de ce budget en lien avec les effets futurs sur notre commune découlant de la crise financière que nous ne connaissons pas aujourd'hui. Cette attitude est également de mise eu égard à l'implantation de nouveaux quartiers sur notre territoire ces prochaines années et aux infrastructures publiques qui leur sont forcément liées.

Le tassement des recettes fiscales en 2009 sera certainement atténué par la diversité et la qualité de l'assiette fiscale qui caractérise notre commune. La perspective de l'arrivée de nouveaux habitants et peut-être de nouvelles entreprises sur le territoire communal nous conforte dans cette position.

Mesdames et Messieurs, en conclusion et au vu des informations dont nous disposons à ce jour, notre budget 2009 de fonctionnement est prudent, sain et solide. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir, mais correspond à un programme normal de mise à disposition d'infrastructures publiques. Il devra encore une fois être apprécié avec toutes les conséquences que cela impose, comme par exemple l'augmentation de la dette dans l'hypothèse où la planification 2009 était entièrement réalisée.

Pour l'année 2009, ces budgets nous permettent de remplir notre mission qui consiste en particulier à :

- prendre les mesures pratiques en lien avec notre politique affirmée de développement durable,
- être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et des équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté, en particulier celles et ceux qui recherchent un emploi ou un logement, toujours aussi difficile à trouver,
- être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales et de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier le service financier, en particulier Mme Catherine Andrey, cheffe du Service financier et de l'informatique, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2009.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs pour examen.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Comme proposé par M. Lance, ce point sera renvoyé en Commission des finances. Ce budget sera largement débattu lors des deux prochaines Commissions des finances, et nous aurons amplement le temps d'en rediscuter lors de notre prochaine séance du 13 novembre.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 1^{er} octobre 2008 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

a) Trèfle Blanc – Salle communale – Détermination des groupes

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Suite à la séance élargie à l'ensemble du Conseil municipal qui nous présentait un projet de salle communale, doublée d'un hôtel et d'un P+R de 600 places dans le secteur de Trèfle Blanc, les groupes politiques se sont penchés sur cette proposition.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Tous soutiennent cette proposition afin d'avoir une salle communale digne de ce nom. Deux recommandations sont apportées par les Verts, à savoir : une bonne concertation avec les acteurs concernés et un bon réseau d'accès. Le MCG soulève les imprécisions qui subsistent quant à la passerelle qui enjamberait la route de St Julien et la façade du bâtiment, ainsi que le flux de circulation.

Les membres acceptent à l'unanimité le vote de principe de cette salle communale et la poursuite des études.

M. FAVRE : Le groupe PDC bien évidemment votera favorablement à cette demande. Je voudrais juste rappeler qu'au mois d'août, lors de la séance de la Commission de l'aménagement du territoire qui était ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, le Trèfle Blanc avait été présenté. Il avait été discuté du problème des Palettes, les activités socioculturelles qu'on entendait vouloir y développer et la suite qui serait donnée à ce développement. Nous souhaiterions qu'une séance de l'aménagement du territoire, adressée à tout le Conseil municipal, soit organisée pour traiter des activités qui seront à développer pour le quartier des Palettes. Nous désirons que chaque groupe se prépare à venir avec des propositions d'activités à développer dans ce secteur, le triangle des Palettes.

Nous désirons que le Conseil administratif organise une séance, si possible avant la fin de l'année, pour qu'on puisse continuer dans la foulée suivre l'impulsion qui avait été donnée par le Conseil administratif et ne pas s'arrêter uniquement à la salle communale, mais qu'on donne l'impulsion pour tout ce qu'on pourra développer dans ce périmètre.

M. MARCHIANDO : Lors de la présentation qui nous a été faite le 27 août dernier, on a pu voir une belle maquette de passerelle sur la route de St-Julien. Celle-ci, en forme d'arc de cercle, doit permettre aux piétons, aux poussettes, cyclistes et personnes handicapées de franchir aisément cette route.

Je souhaite par contre que son implantation soit étudiée de façon à ne pas bloquer toute construction culturelle, sociale ou sportive qu'on pourra envisager à court ou moyen terme dans le triangle de Lancy-Sud et qui utilisera les sous-sols déjà construits lors de la couverture de la T104.

M. LUSSI : Le groupe UDC s'est prononcé pour le vote de principe, mais peut-être pour réfréner l'enthousiasme, il est certain pour nous, qu'il s'agit de continuer à étudier quelques projets, puisque même le projet présenté présentait des variantes, et que rien n'est encore déterminé, donc notre groupe se prononcera pour continuer l'étude. Il est vrai, pour rejoindre aussi M. Favre, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que c'est une des possibilités si on ne fait rien en dessous, et je crois qu'il y a une globalisation à voir. C'est juste pour vous dire que c'est dans cet esprit que nous votons pour, mais pas pour un projet déjà arrêté et ficelé.

M. BAERTSCHI : Je tiens rapidement à répondre à M. Favre et aussi à M. Lussi. En effet, vous vous prononcez sur un vote de principe, à partir de ce moment-là, dès demain, nous allons dire à l'Etat, au promoteur, que la Ville de Lancy est d'accord, si vous l'acceptez bien entendu, d'envisager une salle communale qui soit là-bas. Cela va permettre justement d'arriver auprès des groupes et M. Favre vous allez tout à fait dans le sens du Conseil administratif, il est bien prévu qu'un document sera adressé à tous les groupes afin de vous permettre de répondre, d'une manière cohérente, que cela ne parte pas trop dans différents sens, afin justement d'entendre chaque groupe sur les envies et les besoins qu'il pense nécessaires.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

b) Constitutions de servitudes avec la copropriété Lancy-Semailles 3A et 3B, chemin des Semailles

=====

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Cette copropriété s'est construite il y a un peu plus d'une année et l'immeuble est bien évidemment habité.

Il s'agit de régulariser la situation car on se trouve sur le terrain communal, et la Commune doit octroyer aux copropriétaires un droit de passage pour les canalisations d'eau, de gaz et d'électricité, un collecteur d'eaux pluviales, ainsi qu'une surface pour les containers de l'immeuble.

Un commissaire s'étonne de cet emplacement à containers puisqu'un point de récupération se trouve à peu de distance de cet immeuble.

La demande et la réalisation de cet emplacement containers étaient bien antérieures à la création du point de récupération. D'autre part, il est relevé que la capacité des points de récupération n'est pas prévue pour absorber le contenu des containers des immeubles.

Le concierge amène ainsi les containers sur cet emplacement afin que le camion voirie les collecte. Ensuite les containers sont ramenés dans le local ad hoc de l'immeuble.

La Commission préavise favorablement à l'unanimité la constitution de ces servitudes.

M. LUSSI : Je me fais bien entendu le porte-parole du groupe UDC mais je crois aussi de certains commissaires sur la procédure. Nous ne sommes pas mis réellement devant un fait accompli, mais nous devons voter cet arrêté alors que tout est déjà fait depuis quelques années. Le but était de savoir comment on pourrait s'en tirer autrement, et notre but est de demander expressément au Conseil administratif lorsque les préavis viennent sur les autorisations de construire, en fait, on voit déjà dans la demande qui est présentée, les aménagements extérieurs et le tracé de ces servitudes. On pourrait avoir un premier préavis au sein de la Commission, de manière à ce que lorsqu'il s'agit de formaliser, tout le monde est au courant. Cela nous éviterait de repartir dans ces quelques discussions fondées, je pense notamment aux poubelles et autres, mais c'est vraiment l'objet de ces interventions. Tout ce qui vient en amont, qu'on soit déjà informés de ces servitudes et qu'on puisse donner un premier préavis, afin de l'entériner après, comme on le fera ce soir bien entendu.

M. CALABRESE : Je suis de l'avis de M. Lussi, c'est effectivement d'une manière récurrente en commission qu'on est toujours devant le fait accompli, comme le disait M. Lussi. Ce serait bien plus intelligent d'être informés en amont lors d'autorisations de construire, et ne pas être confrontés à ne plus que pouvoir dire oui, puisque tout est construit, on ne va pas déterrer les tuyaux qui sont sous terre. Pour d'autres objets qui vont venir, voir si on pouvait essayer d'être informés en amont.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Les commissaires sont invités à se déplacer au chemin Henri-Wissner afin de se rendre compte de visu du projet qui est envisagé.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 octobre 2008 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**

Séance ordinaire du 16 octobre 2008**a) Maison de la sécurité**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey expose les derniers rebondissements concernant les problèmes rencontrés avec une entreprise dont les déboires financiers se sont aggravés ces dernières semaines. Il avait été décidé de la soutenir tant que faire se pouvait, mais l'évolution catastrophique de sa situation a obligé la Commune à se retourner vers une autre entreprise pour assurer la continuité des travaux. Ceux-ci sont repris, sous des conditions claires, par l'entreprise en seconde position dans les appels d'offre de l'époque.

Le Président remercie le Conseil administratif pour cette décision qui privilégie l'honnêteté devant prévaloir dans le monde de la construction.

A la question d'une commissaire au sujet des modalités contractuelles des travaux maintenant que le matériel est déjà fourni, M. Renevey répond que cet élément sera pris en considération.

Bon nombre de commissaires s'inquiètent de cette situation et se demandent comment éviter cela à l'avenir. De nombreuses possibilités sont évoquées, mais peu importe les types d'alerte, les délais pour prendre connaissance des cas de difficultés financières d'une entreprise se situent entre 6 et 9 mois.

b) Chemin des Palettes – Réfection de la chaussée – Crédit de construction (Fr. 255'000.--)

=====

M. STUDER présente le sujet : Après présentation par M. Renevey de ce dossier, M. Fischer le détaille en rappelant qu'une partie de la réfection de ce revêtement a déjà été réalisée. Les contraintes liées au passage des bus TPG obligeront à sacrifier momentanément certains espaces, en particulier les zones taxis et piétonnière. A ce sujet, le report sur le cheminement d'en face sera établi temporairement.

Les travaux se dérouleront en trois étapes dans l'espoir que des fenêtres météorologiques favorables permettront la pose du tapis bitumineux dans de bonnes conditions.

Ces travaux de réfection permettront de rétablir une certaine sécurité en attendant la réalisation du plan d'écomobilité du chemin des Palettes.

Après lecture par le Président, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : Un commissaire rapporte qu'il constate de nombreux bouchons aux heures de pointe au carrefour de l'avenue des Morgines et de l'avenue des Grandes-Communes. Il s'agit en particulier d'un blocage des bus TPG qui n'arrivent pas à croiser à cause des places de stationnement gênantes à cet endroit. M. Kuonen explique que cette situation est provisoire, mais que d'ores et déjà des mesures seront prises afin de débloquent rapidement cette situation, malgré la lenteur des services de la Direction Générale de la Mobilité (DGM, ex OTC, ex OCM) et la qualité disons médiocre de leurs documents. Il ajoute également que l'ensemble de ces carrefours de cet endroit sera modifié. Il s'agit, entre autre, de la création d'un double giratoire entre l'avenue des Morgines, l'avenue des Grandes-Communes et le chemin Gérard-de-Ternier, à savoir le fameux concombre toujours masqué à ce jour.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

De toute façon, M. Kuonen est parfaitement conscient de cet état de fait, la sécurité n'étant pas optimale aujourd'hui et les responsabilités floues.

M. Renevey informe les membres de la commission qu'une autorisation de construire a été délivrée pour le 96, route du Grand-Lancy. Une exigence concernant les fenêtres y est toutefois assortie. Le Conseil administratif attend la position concernant l'autorisation de démolir pour ces prochains jours.

Certains dépassements sont d'ores et déjà annoncés pour les objets suivants :

- Nouveau local ASM, le poste du Grand-Lancy
- Ferme Marignac et salle de la Plage, ouverture et escaliers de secours

En ce qui concerne les travaux au Tennis Club des Fraisiers, M. Renevey annonce qu'il n'y aura pas de pose d'un adoucisseur d'eau pour l'instant, mais qu'il sera mis en réserve mathématique.

Modeste, et l'œil légèrement humide, le Président prend note avec un plaisir retenu de cette décision. Toutefois, ayant personnellement pris des mesures sur quelques points d'eau dans le quartier, ses relevés tendraient à jeter un doute sur la qualité, en degré français et en taux d'acidité de l'eau distillée par les SIG dans les conduites du secteur. Cela étant, certains se plaignent toujours ou l'ignorent. Affaire à suivre donc...

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 octobre 2008 –
Rapporteur : M. Karel STUDER
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 6 octobre 2008 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

Route du Pont-Butin / chemin du Gué – Travaux de reconstruction et réhabilitation du collecteur EU – Crédit de construction (Fr. 380'000.--)

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey présente le message et explique que la complexité des travaux explique le passage de Fr. 300.000.-- prévus dans le budget, à Fr. 380.000.-- de la demande de crédit finale. De plus, les récentes pluies tombées en abondance rendent l'exécution de ces travaux urgente. Malgré des inspections ponctuelles par les SIG, l'ampleur de la dégradation n'a pas été immédiatement relevée.

M. Kuonen détaille le déroulement des travaux, en particulier le choix de la variante arrêtée et les modalités techniques y relatives.

Une grande partie de ces canalisations en béton se sont déplacées suite au tassement du terrain et certaines d'entre elles se sont déboîtées. Un gainage partiel de ces tubes est prévu, et l'installation de chantier sera importante, sans toutefois engendrer de nuisances notables pour les riverains.

Le Président donne lecture de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance explique que ce crédit passe en Commission des finances car il est prévu au budget 2009 pour un montant de Fr. 300'000.--.

M. Côte souhaiterait que les travaux débutent déjà en novembre 2008, car le Service des travaux et constructions a déjà dû intervenir d'urgence suite à des inondations.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Le Président nous fait remarquer que normalement le montant des travaux sera couvert par les subventions cantonales et la taxe d'écoulement. Certains commissaires se demandent s'il est possible de démarrer les travaux avant 2009 puisque ce crédit est prévu au budget des investissements 2009. M. Lance pense que les travaux pourraient être bloqués si le budget est refusé en novembre. Mme Andrey nous dit que si nous votons ce crédit, les travaux pourront commencer après le délai référendaire.

Un commissaire se soucie des problèmes que pourraient poser ces travaux si les intempéries empêchent leur bon déroulement. M. Côte nous rassure en expliquant qu'il n'y aura pas de fouille car il s'agit surtout d'un chemisage des anciens tuyaux qui ne nécessite pas de fouille.

A la question de ce que représente le « constat d'huissier » M. Côte explique que dans les travaux de génie civil, on met toujours un poste de constat d'huissier pour se prémunir de toute contestation future des propriétaires. Après correction de la date de la Commission des travaux et constructions, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

10. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 18 septembre 2008 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY

a) Audition de MM. Ciani et Torti de la FAS'e pour la médiation du sport

=====

M. VOLERY présente le sujet : M. Renevey présente MM. Ciani et Torti de la FAS'e sur le thème de la médiation dans le sport avec 5 points importants :

1. Comment marier les valeurs portées par les autorités communales au sein des clubs ?
2. Quelles sont les attentes des autorités politiques sur le rôle éducatif et social des clubs ?
3. Quelles sont les difficultés que les clubs rencontrent dans leur volonté d'investir le domaine social ?
4. Quelles sont leurs ressources ?
5. Comment améliorer le soutien des autorités envers le monde sportif ?

M. Renevey indique que la FAS'e est déjà intervenue à Lancy dans le cadre d'un conflit aux Palettes. M. Torti se présente, il est l'un des trois responsables du secteur, pour les travailleurs sociaux hors mur (TSHM) à la FAS'e et M. Ciani l'a rejoint en novembre 2007, ce dernier est coordinateur sur les addictions, issues de Jeunesse et Sports. Le travail de médiation est mené avec les associations sportives, dans quelques communes depuis deux ans, dans le but de définir le rôle des clubs et d'établir une charte. C'est une manière d'encourager les dirigeants à réfléchir sur la manière d'intervenir pour marquer très fortement leur volonté que les matchs se déroulent dans un bon état d'esprit.

Un commissaire s'interroge sur les ressources de la FAS'e, vu la masse de travail. M. Torti lui répond que dans cette organisation il y a 600 employé(e)s, dont 200 animateurs répartis sur l'ensemble du canton. Le commissaire demande s'il y a un relais dans les communes sur lequel on peut déjà s'appuyer. Il lui est répondu que la FAS'e a ses propres travailleurs sociaux; ceux-ci interviennent sur les problèmes que rencontrent les jeunes et non sur les problèmes qu'ils posent.

Le Président demande si c'est vraiment le foot qui pose le plus de problèmes. M. Torti affirme que c'est le sport où les tensions sont les plus visibles, car c'est un sport populaire et le plus développé.

Un autre commissaire demande quel est le rôle des parents dans ces problématiques. M. Ciani répond qu'il est confronté à deux phénomènes : soit les parents se désresponsabilisent une fois leur enfant déposé au

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

club, soit c'est la situation inverse et les parents se surinvestissent, de sorte que l'une des plus grosses difficultés des entraîneurs est la gestion des parents.

b) Rénovation de la piscine municipale de Marignac – 3^{ème} étape

=====
M. VOLERY présente le sujet : M. Renevey rappelle l'historique de cette rénovation. L'image directrice de 2003 comprenait un certain nombre de réalisations (avec patinoire, pont-jardin sur les Communes-Réunies notamment), ceci dans le but d'ouvrir ce complexe toute l'année et le tout pour environ une dizaine de millions de francs, mais certaines de ces réalisations ont été retirées, ce qui a modifié l'image directrice du projet. La première étape concernait les installations techniques.

A l'issue de celle-ci, le DCTI a mentionné une obligation à terme d'installer des panneaux solaires thermiques, cette obligation sera réalisée à la fin des travaux. Le Service des sports a aussi donné son avis sur la création d'un fitness à l'étage qui pourrait être loué à un privé. Dans le contexte actuel, nous devons rénover les vestiaires, sans agrandissement car il faut le rappeler que ceux-ci sont inscrits à l'inventaire. Le budget pour l'intégralité de ces travaux s'élève Fr. 6 millions au maximum. Pour cette rénovation, il s'agit d'une procédure AIMP d'appel d'offres et les travaux ne peuvent débiter qu'à la fin d'une saison.

Un commissaire demande si la commune n'est pas liée avec ACAU (qui avait remporté le concours sur le complexe de Marignac) par rapport à ce mandat. Il lui est répondu qu'il y a eu un concours sur invitation en 2001-2002, à l'occasion duquel ACAU a eu les faveurs du Conseil municipal. La 2^{ème} étape a aussi été réalisée par ACAU, car les montants étaient en-dessous du seuil AIMP de Fr. 380'000.--. Il lui est dit qu'il ne s'agissait pas d'un concours d'architecture, mais d'un concours d'idées. M. Renevey estime que, dans la mesure où ACAU a reçu une somme pour cette réalisation, elle ne devrait pas avoir d'autres prétentions, mais il faut s'en assurer.

Un commissaire trouve les investissements trop élevés, compte tenu qu'il n'y a rien de nouveau pour les utilisateurs et que la piscine n'est ouverte que 4 mois par an. Il estime néanmoins qu'il est dommage de mettre de côté des activités complémentaires annuelles, par exemple, un bassin couvert. Un commissaire rend attentif au fait qu'avant de se lancer dans des études, il faut consulter la CMNS.

c) Lancy-Natation et Dojo Lancy-Palettes : Point de la situation

=====
M. VOLERY présente le sujet : *Lancy-Natation* - M. Renevey a reçu le comité du Lancy-Natation le 30 juillet 2008, suite aux tensions dans le club et le souci par rapport aux différents entraîneurs licenciés, les parents ont convoqué une assemblée générale extraordinaire pour prendre position.

Les parents contestataires ont souhaité une assemblée générale extraordinaire, début septembre, pour révoquer l'ancien comité, avec les griefs suivants : problèmes liés avec les entraîneurs, tensions liées à la personnalité de M. Daniel Pansier qui aurait rompu le climat de confiance.

Le Conseil administratif a pris position, pour lui, cela fait 30 ans que le Lancy-Natation fonctionne très bien, mais il est clair que cette association est indépendante et qu'il est difficile de s'interposer. Le 8 septembre 2008, l'ancien comité donnait sa démission.

Un commissaire regrette que M. Pansier ait capitulé, il est clair pour lui, que de gérer un budget de Fr. 900'000.-- pour l'école de natation sera difficile pour un comité composé de parents d'élèves.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Un commissaire s'inquiète sur les comptes de cette société sportive et sur l'utilisation des bassins mis à leur disposition par la Ville de Lancy. M. Renevey confirme qu'il reçoit chaque année les comptes, et que ceux-ci sont les mieux faits et les plus fournis des clubs sportifs. Il propose d'auditionner les gens du comité et de les convoquer au plus vite, c'est le vœu de la commission des sports. M. Renevey précise qu'il y a un problème à la décharge de l'ancien comité et du procès-verbal qui n'a pas été tenu.

Dojo Lancy – M. Renevey signale que M. Vuissa a fondé un nouveau club, le YENDÔ et que ceci a occasionné une procédure judiciaire. En effet, il s'agit de régulariser tout l'aspect AVS et le 2ème pilier. La procédure est en cours, pour les locaux les deux se trouvent à l'école du Bachet. Cette séparation en deux clubs a une conséquence fâcheuse pour 2 ou 3 adeptes du YENDÔ qui sont sans licence car ils étaient auparavant au Dojo-Lancy. Selon M. Renevey des tractations sont en cours.

d) Divers

=====

M. VOLERY présente le sujet : M. Renevey indique que la prochaine commission des sports aura lieu aux Evaux. Cela permettra de visiter le bâtiment, de montrer que le Conseil de fondation essaie vraiment de lancer une nouvelle dynamique, de présenter les prochains défis, ce qu'il en est au niveau du budget et la volonté de se projeter dans le futur avec un plan quadriennal des investissements.

S'agissant de la nouvelle salle de l'école Stitelmann et, compte tenu des 50 % d'utilisation avec Plan-les-Ouates, le planning est déjà archi plein. Il y a véritablement un besoin de nouvelles salles. De plus, il faudra prévoir une subvention extraordinaire pour le matériel de la FSG, la somme totale étant de Fr. 42'000.-- dont une partie non encore déterminée est prise en charge par le Sport Toto.

Finalement, M. Renevey annonce les changements suivants pour le prochain budget : la patinoire de la Praille n'étant plus fonctionnelle, la subvention de Fr. 21'520.-- est supprimée, tout comme la subvention de Fr. 10'000.-- pour le curling qui, elle, n'a jamais été utilisée. Or, il y a des demandes de clubs sportifs qui ont de plus en plus de jeunes, de sorte que les subventions supprimées permettent d'augmenter d'autres subventions, soit celle du Lancy Handball qui passera de Fr. 8'000.-- à Fr. 14'000.--, puisque l'équipe féminine passe en 1ère ligue et qu'il crée une nouvelle équipe filles. Une subvention de Fr. 5'000.-- pour le tournoi de YAMABUSHI, la subvention du Vélo Club (passage de Fr. 7'000.-- à Fr. 9'000.--) pour le Grand Prix de Lancy qui voit ses charges augmenter, et celle du Ski club (de Fr. 7'000.-- à Fr. 10'000.--), dont la subvention n'a pas changé depuis 12 ans, alors que les frais liés aux déplacements en bus et des remontées mécaniques prennent l'ascenseur. Au total, cela entraîne une diminution globale des subventions liées aux sports.

**11. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 29 septembre 2008 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF****a) Election du Président et du Vice-président**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Une discussion s'engage sur le fait que la Commission de la sécurité ne se réunit pas assez souvent malgré certains points importants qui restent à aborder, qu'un courrier demandant le changement à cet état de fait n'a pas été pris en compte, ce qui fait que la présidence de M. Alonso est pratiquement remise en cause.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Après débat entre certains membres de la Commission et le Conseiller administratif délégué, une séance supplémentaire est fixée au 4 novembre 2008, avec l'audition de l'lotier du poste de Police Lancy/Onex, comme demandé dans ce fameux courrier.

Ensuite de quoi, M. Javier Alonso est élu à l'unanimité à la présidence, et M. Frédéric Olofsson à la vice-présidence.

b) Premier bilan du concept pompier XXI

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : MM. Revillod, Capitaine, Tachet, sergent-major et Muller, lieutenant, de l'état-major des pompiers volontaires de Lancy sont reçus.

M. Revillod explique le concept Pompiers XXI : Depuis 2007, ce sont les compagnies volontaires des communes qui sont appelées pour tous types d'interventions, sauf en cas de blessés où là c'est le SIS. Le nombre d'interventions est passé à 470 par année, dont 100 où la compagnie se retrouve seule, les autres cas nécessitant l'apport de spécialistes.

Le groupe de piquet, composé de 7 personnes, est prêt à intervenir sur appel du SIS, de 19h00 à 07h00 et le jour il vient en renfort du SIS. Le week-end, ce sont les 2 jours pleins. Ils doivent être sur place dans les 10 minutes. Chaque semaine les personnes du groupe de piquet changent. La compagnie est composée de 53 pompiers dont 7 femmes. Le recrutement n'est jamais clos ! La tranche d'âge est de 18 à 35 ans avec des dérogations jusqu'à 40 ans. Le bilan est positif car les volontaires se sentent valoriser de par la diversité des interventions. Ce ne sont plus que des gardes à assurer !

Un cours de formation de base de 37 heures est donné à Bemex, ensuite il faut suivre une école de protection respiratoire de 25 heures, donc un total de 60 heures de formation. Ces cours sont dispensés durant la journée sur 2,5/3 jours par la sécurité civile. Le sapeur peut ensuite se perfectionner dans divers domaines tels que conduite de véhicule feu, utilisations radios, etc. Des cours de recyclage sont donnés régulièrement.

Il est répondu à un commissaire que le passage par une compagnie volontaire n'est pas obligatoire pour entrer au SIS. Au niveau recrutement, une brochure va être éditée dans le cadre de la nouvelle maison de la sécurité, brochure qui sera remise à tout nouveau citoyen.

L'état-major est remercié pour ses explications.

c) Acquisition d'un camion autopompe pour la compagnie des pompiers de Lancy

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Dans le cadre du concept pompiers XXI, l'acquisition d'un camion autopompe de 1'000 litres s'avère nécessaire, car l'intervention doit être la plus rapide possible. En effet, il faut être dans les 10 minutes sur place. Le véhicule actuel, surnommé le Titeuf, a une capacité de 600 litres, et il viendrait en complément lors des interventions.

M. Revillod explique que le nouveau véhicule aurait l'avantage de faire gagner entre 6 et 7 minutes, ce qui n'est pas négligeable, de diminuer l'effectif de 7 à 3 personnes, de posséder des lances plus performantes, soit à gros débit, plus mobiles, qui pénètrent plus en avant dans le feu et plus sécurisées avec un système de diffusion d'eau qui protège le sapeur des retours de flammes. Ces lances permettent en outre une économie d'eau.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

En fonction des futurs développements aux Marbriers, à la Praille, à la Chapelle, la compagnie risque fort d'être appelée plus souvent, et M. Revillod est d'avis qu'il faut que la commune anticipe et se dote d'un camion performant.

A la question de savoir si avec ce nouveau véhicule, on peut atteindre les étages supérieurs d'une tour, M. Revillod explique que dans ce cas, les pompiers se branchent sur les colonnes sèches au pied des immeubles. A noter que des grandes communes comme Carouge, Plan-les-Ouates et Vernier se sont déjà dotées de tels véhicules. Le coût est estimé dans une fourchette de Fr. 380'000.- à Fr. 460'000.-, et devra être affiné. Une partie du matériel est fourni avec le véhicule et la compagnie pourra y monter et y adapter du matériel qu'elle a en réserve.

En réponse à un commissaire, ce véhicule provient de Suisse allemande, et en cas de révision de ce dernier, M. Muller informe que le Titeuf pourra le remplacer. Il énumère les véhicules en possession de la compagnie : un véhicule de 1982 qui peut transporter 9 personnes et qui est doté d'un appareil respiratoire, mais ce véhicule n'est plus aux normes de circulation routière, un camion Mercedes 4x4, un vieux Chevrolet de 1973 équipé de tuyaux et utilisé par les jeunes sapeurs.

M. Revillod cite encore que la commune de Bernex étant également intéressée à une même acquisition, Lancy et Bernex se sont regroupées pour demander une offre.

Pour terminer, M. Lance tient à exprimer sa satisfaction pour l'engagement de la compagnie des sapeurs pompiers de Lancy et rappelle un exercice qui se déroulera le samedi 4 octobre.

d) Engagement de nouveaux ASM en 2009 en vue de la mise en place de la zone macarons au Grand-Lancy

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Lance rappelle que la Commune étudie la mise en place d'une zone macarons sur tout le secteur du Grand-Lancy. Les démarches se font avec le Service des travaux et constructions et la Fondation des parkings.

La procédure est importante : une enquête publique, le DT délivre ensuite un arrêté, la réalisation d'un dépliant explicatif à la population, travaux de marquage, réalisation des macarons par la Fondation des parkings, fourniture et pose de la signalisation. A noter que Lancy est la première commune suburbaine à se doter de macarons. Qui dit zone de macarons, dit contrôle intensif. La Fondation des parkings a annoncé le montant de Fr. 500'000.- par an pour effectuer ces contrôles, le produit des amendes étant reversé à la commune, l'encaissement des macarons revenant à la Fondation.

Après réflexion le Conseil administratif a préféré confier ce travail à des ASM qui connaissent déjà le terrain et la population. Au vu des futurs développements de la commune, ce serait donc l'occasion d'augmenter l'effectif des ASM qui seraient affectés bien entendu à d'autres tâches que celles des contrôles des macarons uniquement.

Il s'agit également d'étoffer ainsi le poste d'ASM du Grand-Lancy et du futur poste au Petit-Lancy. Le Conseil administratif a donc porté au budget 2009 le montant de Fr. 400'000.-- pour l'engagement de 4 ASM.

Le tarif de la Fondation apparaît surprenant à un commissaire, qui estime également que le périmètre à contrôler ne justifie pas l'engagement de 4 ASM. Un poste devrait suffire. Le montant de Fr. 180.-- le macaron semble exagéré car on ne se trouve pas en ville, ce tarif est à revoir.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

Pour un autre commissaire, il faudrait auditionner l'îlotier de Lancy/Onex avant de se déterminer à engager 4 ASM, il faudrait connaître le pourcentage tant du travail de délivrances des amendes que du travail de proximité.

M. Lance rappelle que cette mise en zone macarons a été décidée par le Conseil administratif afin de lutter contre tous les pendulaires qui s'accaparent les places de parking. Quant à modifier le prix du macaron, seul le Conseil d'Etat est habilité à le faire. Dans les premiers temps, il s'agira d'effectuer des contrôles intensifs avec bien évidemment des informations qui seront d'abord données aux usagers avant de sanctionner, ce qui est confirmé par M. Vieux.

Un commissaire propose que la Commune négocie avec la Fondation des parkings qui pourrait alors encaisser le 50 % des amendes et revoir sa demande prestation de Fr. 500'000.-- à la baisse. M. Lance s'en informera auprès de M. Goumaz, directeur de la Fondation des parkings.

e) Divers

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Lance informe que les patrouilles intercommunales d'ASM fonctionnent bien. La commune a engagé un agent de parc qui était en fonction l'an passé et cette personne fera le lien avec de nouveaux agents de parc. M. Vieux relève qu'il est très difficile actuellement de trouver à l'OCP des personnes intéressées.

Le bouquet de chantier de la Maison de la sécurité aura lieu le 30 septembre.

Le poste ASM du Petit Lancy est pratiquement équipé.

M. Scaglioni a réparti son effectif en deux équipes, le secrétariat et lui-même restant au Grand- Lancy. A titre d'essai, l'horaire 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 sera mis en place.

Les pétitionnaires des abords de l'école de la Caroline seront reçus en présence des ASM, des concierges le 30 octobre.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. ANNEN : Ce court conseil municipal m'a permis de retrouver la page où il y a lieu de faire deux corrections. A la page 400, l'avant-dernier paragraphe, je parle de « tantrisme » et non pas de « kantrique ». Je parle également de l'aménagement « virtuel » et non pas « rituel ».

Je me permettrai de transmettre mes remerciements à la Présidente pour l'organisation de notre week-end, cette course transjurassienne qui a été agréablement reçue par tous les participants, ce qui a permis aux Conseillers municipaux, dans des conditions un peu moins formelles, tout le monde sait que je n'aime pas trop le formel pour certaines choses, de sortir de l'état de priapisme de l'ambiance du Conseil municipal, priapisme pour les non-initiés signifie tension permanente. Je pense qu'il est plus intéressant d'avoir des discussions lors de ces courses, plutôt que de recevoir des invectives au cours de nos séances.

Il faut remarquer aussi que terminer par un repas gastronomique qui se clôture par un dessert à la fée verte ne nous a pas surpris pour une Présidente de la même couleur.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

M. MIZRAHI : Suite à la présentation du budget de ce soir, j'aimerais intervenir au nom des groupes Socialiste et Vert. Lors de la présentation des comptes excédentaires de 2007, l'opposition de droite, Libéraux-Radicaux, UDC et MCG, ont de suite entonné leur chanson habituelle de la baisse d'impôts.

Depuis lors, la crise boursière est passée par là, qui ouvre une période d'incertitude économique. Cela renforce encore le côté aléatoire des prévisions qui peuvent être faites pour les années à venir en termes de rentrées fiscales. L'idéal serait donc de se montrer prudent, de mener une politique fiscale anticyclique et de maîtriser la dette communale, ce qui profiterait tant à l'ensemble de la population qu'aux générations futures. Une baisse du centime additionnel ferait courir des risques à l'équilibre des finances communales, compte tenu en particulier des incertitudes liées aux conséquences en termes de participation de notre ville à la péréquation intercommunale.

Cela étant, le budget qui nous a été présenté est solide et prudent, et il y a, au sein de la population, un désir légitime notamment pour les personnes à bas et moyens revenus, de voir la bonne santé actuelle de la Ville de Lancy se traduire par une augmentation de son pouvoir d'achat. Les Socialistes et les Verts en sont conscients et veulent en tenir compte. Mais nous savons que la baisse du centime ne permettra pas d'atteindre cet objectif, car elle ne profitera pas aux personnes et familles à bas et moyens revenus, qui économiseront au mieux quelques dizaines de francs.

Pour les Socialistes et les Verts, il convient que chacune et chacun profite, indépendamment de son âge et de sa situation financière, de la bonne santé des comptes communaux, y compris la classe moyenne inférieure, qui n'ont souvent pas le droit à des aides car ils sont juste au dessus des barèmes ! En outre, nous souhaitons soutenir en particulier les jeunes en formation, les familles ainsi que les personnes malades et handicapées, afin de renforcer les liens de solidarité dans notre commune.

Pour faire profiter l'ensemble de la population de l'embellie financière, il est temps d'imaginer de nouvelles solutions innovantes. Je rappelle qu'en vertu de l'article 2 de la LAC, les communes sont autonomes dans les limites du droit supérieur. Or, aucune règle de droit supérieur ne leur interdit d'allouer à leurs habitants des allocations dont elles fixent les modalités, tel que le montre l'exemple des prestations complémentaires communales.

Nous proposons donc au Conseil administratif d'étudier, notamment au regard du nombre de bénéficiaires, des montants à prévoir et des modalités possibles, l'introduction au bénéfice des habitants et habitantes de la Ville de Lancy d'une ou plusieurs prestations sociales financées au moyen de l'excédent de recettes de Fr. 500'000.-- prévu en 2009. Nous proposons par exemple d'étudier les pistes suivantes :

- a) une allocation de formation, allouée à tout enfant ou jeune en formation domicilié sur le territoire communal ;
- b) des bons de garde pour les familles devant recourir à des modes de garde alternatifs à la crèche;
- c) une allocation complémentaire d'assistance pour les personnes handicapées qui doivent recourir à l'assistance de proches ou de tiers pour vivre de manière autonome à domicile ;
- d) des chèques-santé, donnant droit aux habitants de notre commune à une réduction sur les frais de santé qui sont à leur charge, afin de faciliter l'accès pour toutes et tous aux soins de santé.

Nous demandons au Conseil administratif de présenter ses conclusions lors des débats sur le budget en Commission des finances, et de proposer des mesures dans le cadre d'un budget qui ne soit ni déficitaire, ni excédentaire.

Mlle VERGAIN : Comme je change de décennie dimanche prochain, je vous ai préparé quelques petites choses à manger au carnotzet.

Mme DILONARDO : Je reviens à la course, et au nom de mon groupe et en mon nom propre, je voulais vous remercier pour la belle organisation de la sortie du week-end dernier. Vous avez réussi à nous surprendre, ne serait-ce que par le temps, très beau, radieux, extraordinaire, ce n'est pas forcément évident dans ces contrées, par des belles balades instructives et humides ; par les dégustations

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

surprenantes, bières, truites, etc. Je ne veux pas oublier aussi le repas gastronomique excellent de St-Imier servi avant l'heure par un Père Noël plus vrai que nature.

M. MARCHIANDO : J'abonderai dans le même sens, en vous remerciant pour cette sortie magnifique de nature, de culture et de terroir.

Je voudrais revenir sur le procès-verbal de la séance du dernier Conseil municipal du 25 septembre. A la page 410, on peut lire le rapport de la Commission des travaux et constructions traitant de la réfection de l'avenue du Curé-Baud. Il y est fait mention de 4 variantes de circulation qui nous ont été présentées au Conseil municipal.

Le procès-verbal sera accessible sur Internet à tout lecteur. Mais comment celui-ci peut-il comprendre ce dont il s'agit sans le plan qui nous a été présenté ? Je propose donc que les plans ou les documents présentés au Conseil municipal auxquels se réfère un rapporteur soient mis en annexe sur Internet pour permettre une meilleure compréhension de nos concitoyens ou habitants et une meilleure transparence de nos débats.

Mme CASUTT : Au sujet de la piscine de Marignac, je voulais savoir s'il serait possible lorsque nous reparlerons de la piscine de Marignac que la Commission des travaux et constructions soit associée à la Commission des sports.

Je voulais aussi adresser mes remerciements pour la course. Je profite de l'occasion pour rappeler que ce serait bien, surtout pour les séances qui sont un peu tendues, que tout le monde vienne au carnotzet afin d'apaiser certaines choses plutôt que d'aller dans d'autres lieux se faire « mousser » encore plus et que les séances deviennent de plus en plus tendues.

M. FAVRE : On serait le 1^{er} avril, on aurait pu rigoler après l'intervention de M. Mizrahi. Soyons sérieux, lors de la Commission des finances de l'année dernière, les groupes qu'il a cités ont demandé à ce qu'il y ait plus de séances pour préparer le budget. Mon Conseiller administratif préféré en a organisé beaucoup. Le Président de la Commission, comme M. Mizrahi, est un Socialiste, donc il aurait pu faire des propositions. Aucune proposition n'a été faite par le groupe en Commission des finances et le jour où le budget est présenté par le Conseil administratif, il vient avec des propositions. De qui se moque-t-on ? Maintenant, il faut arrêter, il y a les élections dimanche, c'est parfait, il faut qu'on parle des gens, mais à un moment donné, il faut rester sérieux. On dit que les Présidents agressent les gens, je voulais juste relever que M. Mizrahi dans son intervention a commencé d'abord par s'en prendre aux groupes de droite. Il faut calmer le jeu de manière générale.

M. LUSSI : Par rapport aux deux membres de l'UDC qui ont eu la joie de participer à votre excellent week-end, permettez-moi de vous gager, et je sais que vous ne prendrez pas cela pour de l'agressivité, vous nous avez rejoints dans votre programme financier, vous avez fait l'excellence avec peu de moyens. Merci.

Je dirai simplement à M. Mizrahi, on ne va pas commencer la polémique ce soir, cela me rappelle ce fameux slogan qu'on avait entendu entre Mitterrand et Giscard, quand Giscard avait dit, et je reprends textuellement : « M. Mitterrand vous n'avez pas le monopole du cœur ».

Par rapport à ceci, ces propositions sont peut-être très bien dans le fond. S'il veut revenir en Commission, nous ne nous battons pas contre parce que cela fait des années que nous disons qu'il faut réduire la voilure, que dans cette voilure, il y a des endroits où il y a peut-être des excès, et que les suppléments qu'on pourra récupérer, on pourra certainement les mettre ailleurs. Je suis tout à fait d'accord, les personnes âgées notamment sont mal loties. La discussion va être intéressante, je m'en réjouis d'avance.

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

M. PERRENOUD : Suite à mon intervention et à la réponse de M. Renevey, j'avais mentionné uniquement le problème du bruit. Je me référais à la loi cantonale et non pas à la loi sur la circulation routière. En résumé, votre réponse ne me convient pas, je vous en remercie.

M. STUDER : Je voulais juste vous faire remarquer qu'il y a eu une magnifique implantation à l'entrée de Lancy que tout le monde a pu voir en montant la route du Grand-Lancy depuis la zone industrielle La Praille-Les Acacias. Même si cela ressemble un peu à la Suisse en miniature, je trouve que la transition entre la zone industrielle et Lancy, le pressoir, une rangée aujourd'hui de vignes, ma question s'adresse au Conseil administratif, la vigne étant prête à être plantée, de quel cépage parlons-nous et à quand les vendanges ?

M. VITALI : Je voulais juste intervenir suite à l'intervention de mon camarade, M. Mizrahi, qui a parlé au nom des groupes Socialiste et des Verts et je ne pense pas qu'il faille faire une attaque personnelle sur sa vie politique en ce qui concerne son autre choix.

Mme MARCHIANDO : Vous n'êtes pas sans savoir que le décret d'application de l'interdiction de fumer dans les locaux publics a été suspendu par le Tribunal Fédéral. Celui-ci a été pris après le résultat de la votation populaire où près de 80 % des votants ont approuvé cette mesure.

Le jour même où la décision du Tribunal Fédéral a été communiquée, des cendriers sont réapparus sur les tables d'un établissement communal.

En attendant l'entrée en vigueur d'une législation cantonale, le parti Socialiste propose donc au Conseil administratif de recommander aux établissements de la commune de respecter le vote populaire en restant non fumeurs, ceci afin de préserver la santé des employés et des usagers.

M. LANCE : J'aimerais également revenir sur l'intervention groupée des Socialistes et des Verts, bien entendu je prends note de vos propositions, mais malheureusement, comme l'a dit M. Favre, je regrette encore une fois que ces propositions n'aient pas été formulées avant. Nous avons eu 4 séances de la Commission des finances concernant le budget, et personnellement, je n'ai entendu aucune proposition de modification du budget 2009. Bien entendu, nous allons évidemment étudier, le temps est très court maintenant, vos propositions, mais personnellement, je regrette un peu cette façon de procéder qui nous met un peu tous dans l'embarras.

Concernant la proposition de M. Marchiando, j'ai pris note de pouvoir éventuellement joindre des plans aux procès-verbaux du Conseil municipal, nous étudierons cette possibilité en étant conscients que ces documents sont très lourds au niveau informatique, et je ne suis pas certain que nous puissions effectuer cette manœuvre.

Concernant les établissements publics communaux, nous en parlerons au sein du Conseil administratif pour voir dans quelle mesure, nous pouvons recommander à nos gérants de cafés communaux d'interdire la fumée.

M. MIZRAHI : Je voulais préciser que pour les uns on arrive trop tôt, pour les autres, on arrive trop tard, on n'est jamais dans le bon timing. Je suis désolé de brusquer les uns ou les autres. Au nom du groupe Socialiste et du groupe des Verts, sincèrement, nous essayons simplement d'amener des propositions qui permettent un tout petit peu de rééquilibrer les choses pour que l'ensemble des communiens et communières puissent en profiter, je suis navré. Concernant la prétendue attaque des groupes MCG, UDC, Libéraux-Radicaux, ce n'est pas une attaque, il s'agit d'une réflexion politique. Il y a des groupes qui proposent systématiquement des baisses d'impôts et nous verrons avec d'autres propositions, c'est donc une remarque qui est simplement une remarque politique et je suis navré si elle a été mal interprétée.

M. RENEVEY : Lors de la prochaine Commission des sports, nous avons prévu de faire un vote de principe concernant l'appel d'offre lié aux futurs travaux de la piscine. Si les deux présidents des deux commissions

Séance ordinaire du 16 octobre 2008

sont d'accord pour que les membres de la Commission des travaux et constructions puissent venir, personnellement, je n'y vois aucun inconvénient.

Pour la remarque de M. Perrenoud, si vous souhaitez un débat de fond sur ce sujet, je suis prêt à en discuter à une prochaine Commission de l'environnement, si le Président le souhaite.

Pour le cépage, je n'ai pas encore d'information, je ne manquerai pas de vous la donner, en attendant réfléchissez au nom de la future cuvée.

M. ERETZIAN : Je voulais juste rappeler le protocole, après les interventions du Conseil administratif, on n'a pas le droit d'ouvrir le débat.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je vous invite à nous retrouver au carnotzet.

13. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

La séance est levée à 21 heures 40.

La Secrétaire :

Lucia BARBEY

La Présidente :

Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN